



Vous avez dit démocratie...

On peut lui reprocher ses manquements, mais il faut bien le reconnaître : vivre dans une démocratie est une chance que peu de populations partagent. L'histoire montre elle aussi qu'elle fait figure d'exception. La Belgique, considérée comme une vieille démocratie, ne l'est que depuis 1949, date des premières élections générales au cours desquelles tous les citoyens sont appelés à voter y compris les femmes. Ceci dit, beaucoup s'interrogent en face de la dégradation des conditions de vie et la perte des acquis sociaux surtout dans les pays du sud de l'Europe. Mais sommes-nous nous-mêmes à l'abri dans une Union européenne qui fait primer l'économique sur le social ? L'inquiétude est bien là. C'est pour tenter d'y voir plus clair que l'ACRF a choisi de se pencher sur le sujet. Pour en débattre, elle a invité, pendant deux jours, spécialistes et témoins. Pascal Delwit est professeur en science politique à l'ULB, il nous a aidés à recadrer le thème et à mettre le doigt sur les problèmes d'aujourd'hui (1).

Deux formes historiques

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple pour reprendre la définition d'Abraham Lincoln. Mais la notion de peuple est toute relative. A Athènes où elle est née, la notion de peuple est très restreinte.

Notre démocratie est représentative, elle s'appuie sur une logique de médiation. Nous élisons donc des personnes qui vont nous représenter. Beaucoup déplorent le fait de ne pas pouvoir s'exprimer directement. Mais est-ce réalisable ? Pour le philosophe Jean-Jacques Rousseau (1712), la démocratie directe est la forme idéale d'expression. C'est ainsi que peut s'exprimer la volonté générale. Pas de médiation donc, tout un chacun est partie prenante des décisions et des mises en œuvre. Séduisant mais impossible à mettre en pratique sur le plan technique pour le politologue. Peut-on en effet imaginer que tout le monde participe à tout moment sur tout ? La question des minorités se pose aussi. La société est traversée de divisions, entre les hommes et les femmes, par exemple, est-on certain que la voix de ces minorités sera respectée ? Y aura-t-il un espace pour l'exprimer ? A l'époque de Jean-Jacques Rousseau, ceux qui s'opposaient à la volonté générale étaient considérés comme traîtres et exécutés.

La démocratie représentative se doit d'obéir à un certain nombre de règles.

La communauté doit pouvoir exprimer ses choix : c'est le suffrage universel direct. On a connu en Belgique des restrictions liées au sexe, à l'âge, à la nationalité. Ainsi les femmes n'ont-elles obtenu le droit de vote qu'en 1948 ; en Suisse, elles ont dû attendre jusqu'en 1973. A une époque, dans notre pays, il fallait avoir 25 ans pour voter et les étrangers n'étaient pas pris en compte. Tout cela a bien changé au cours des années. Des restrictions continuent à exister dans certains pays démocratiques comme aux Etats-Unis par exemple.

Le suffrage doit s'exprimer régulièrement, c'est le temps des législatures.

Le gouvernement doit être un vrai gouvernement qui procède de la majorité parlementaire et doit avoir le pouvoir de décision. En Egypte, le président exerce-t-il le vrai pouvoir ? On peut en douter.

L'alternance doit être possible afin que le pouvoir ne se retrouve pas toujours dans les mêmes mains mais ce sont les citoyens qui décident in fine en votant.

Les minorités doivent être respectées. Ainsi au Parlement, l'opposition doit avoir la possibilité de formuler des propositions de loi ou des amendements, d'interpeller l'exécutif et ce sans crainte de rétorsions....

Contre-pouvoirs et critiques sont de mise, la presse doit être libre et chacun doit pouvoir s'exprimer.

La qualité d'un régime démocratique se mesure à la dynamique participative : participation aux élections mais également présence d'associations, d'ONG, de syndicats, de partis... qui alimentent le débat sur les questions examinées au Parlement.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui....

La démocratie s'est réalisée dans le cadre de l'Etat. En Belgique, on la pratique à tous les échelons : Etat fédéral, région, province, commune. Des difficultés apparaissent quand on sort de ce cadre et que l'on passe à une échelle supra-nationale. Or, pour nous qui vivons en Europe et faisons partie de l'Union européenne, la question se pose de plus en plus. Le mécanisme de décision à l'échelle européenne n'a rien à voir avec le fonctionnement d'une démocratie représentative classique à l'échelle nationale. Il y a bien élection d'un Parlement européen tous les cinq ans mais il n'existe pas de gouvernement européen à proprement parlé. Un certain nombre de missions, accomplies par un gouvernement national ou un collège des bourgmestres et échevins dans une commune, sont partagées au niveau européen entre la Commission européenne, les ministres ou le Conseil européen. Cela pose question par rapport au schéma démocratique.

La démocratie est un régime qui peut fonctionner dans un cadre national mais il n'a pas démontré qu'elle peut fonctionner au-delà. Or, ce niveau supra-national revêt de plus en plus d'importance puisque les Etats font partie d'organismes internationaux dont les compétences sont de plus en plus larges, on l'a vu pour l'Union européenne mais il faut aussi citer l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI)...

Le déclin de la participation électorale et politique constitue lui aussi un réel problème.

Depuis la fin des années 80, le taux de participation diminue en Europe, en particulier dans les Etats d'Europe centrale et orientale et les Balkans, des Etats nouvellement démocratiques ; le niveau de participation y est vraiment faible. Ainsi en Pologne, le pays principal des Etats d'Europe centrale et orientale en termes de population, il atteint moins de 50 %.

Le taux de participation est supérieur là où le vote est obligatoire, mais, dans les Etats démocratiques depuis 1945 (l'Europe des 16), on constate malgré tout un affaiblissement de la participation électorale au cours des 20 dernières années. La même remarque s'applique aux premiers pays qui ont rejoint les 16 : la Grèce, l'Espagne, le Portugal et Chypre.

Une majorité se déplace donc encore mais moins régulièrement et l'abstention devient la norme. Il faut prendre en compte également les votes blancs et nuls. Ainsi, à Charleroi, en juin 2010, ils ont atteint 10 %

Un autre problème se pose actuellement indépendamment du fait que la démocratie participative trouve difficilement à s'exprimer à l'échelle supra-nationale, il s'agit de processus décisionnels à l'échelle européenne qui sortent du cadre démocratique et s'imposent à nous. C'est le cas du pacte budgétaire européen. Il impose un certain nombre de contraintes aux Etats qui doivent les appliquer. S'ils n'obtempèrent pas, un mécanisme de correction peut s'enclencher avec sanction automatique. Ainsi en va-t-il si un Etat membre n'a pas respecté sa trajectoire budgétaire. Les citoyens n'ont pas droit au chapitre. Or, dans une démocratie, leur choix notamment en ce qui concerne les budgets est primordial. Que reste-t-il comme marge de manœuvre pour le gouvernement ? Pour le Parlement ? Pour les citoyens ?

Enfin, se pose un problème de confiance. Dans un idéal démocratique, il y a confrontation de projets et les citoyens choisissent ceux qu'ils souhaitent voir retenus. Ces projets peuvent prendre des années avant de porter

des fruits s'il s'agit par exemple d'investir dans un secteur culturel, social ou sportif. Mais, la temporalité de la démocratie n'est pas celle-là. Les attentes des citoyens sont plus immédiates : il faut résoudre les problèmes maintenant. Or, il arrive parfois que, pour résoudre des problèmes, non pas maintenant, mais le plus vite possible, qu'il faille agir sans aucune visibilité. Ce phénomène n'est pas neuf mais il prend plus d'ampleur aujourd'hui parce qu'il y a de plus en plus de pression sur le gouvernement et des attentes de plus en plus immédiates. Nous vivons dans l'immédiateté, c'est vrai pour la vie démocratique et la vie politique mais aussi pour l'entreprise.

Pascal Delwit, intervenant quelques semaines avant les élections communales d'octobre, réaffirme combien le vote est une donnée clef de la démocratie et l'élection l'instrument principal d'expression des citoyens. Il existe d'autres canaux d'expression comme le lobbying, les groupes de pression, les mouvements sociaux... mais il n'y a jamais autant de citoyens d'horizons, de genres, de confessions, de rapports philosophiques à la vie, de points de vue économiques, de conditions sociales et culturelles différents qui s'expriment en même temps qu'à l'occasion d'une élection. Impossible de ne pas prendre en compte leur avis.

Anne Vanhese,
journaliste à l'ACRF-Plein Soleil

(1) Intervention aux journées d'étude ACRF 2012.

Cette analyse est disponible sur <http://www.acrf.be/publications/analyses/analyses.php>

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.
Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Merci !*

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

www.acrf.be – contact@acrf.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avec le soutien
de la Fédération Wallonie - Bruxelles